



COUPON D'INSCRIPTION À LA CANTINE ECOLE JEAN-TOURON

A remettre en mairie lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s).

Coupon à compléter même si votre enfant ne mange pas en précisant : « ne mange pas ».

Parents

Nom, prénom et adresse - OBLIGATOIRE

.....

.....

En cas de changement d'adresse, veuillez le signaler auprès du secrétariat de Mairie

Enfant(s)

Nom - Prénom	Classe rentrée 2021

Mon (mes) enfant(s) ne mangera(ont) pas à la cantine

Mon (mes) enfant(s) mangera(ont) à la cantine ? (Choix pour toute l'année scolaire)

Toute la semaine (4 jours)

ou

lundi

mardi

jeudi

vendredi

Pour toute demande particulière, prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

FACTURATION DES REPAS

Une facture mensuelle est adressée aux familles au début du mois suivant, sur la base du nombre de repas pris et de l'application tarifaire.

À Orléat, le

Signature du représentant légal



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom :

Prénom :

Classe :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Si votre enfant présente une allergie alimentaire, il est nécessaire de mettre en place un PAI (projet d' Accueil Individualisé signé avec la mairie). Le PAI est un document écrit qui organise la vie quotidienne de l'enfant au sein de la collectivité (école, cantine, accueil de loisirs, accueil périscolaire). Il précise ses besoins thérapeutiques pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille. Pour le mettre en place, vous devez prendre contact avec la directrice de l'école, pour fixer un Rendez-Vous (téléphone 04.73.68.26.80). La liste des pièces vous sera communiquée.



Aucun enfant souffrant d'une allergie alimentaire ne pourra être accueilli au restaurant scolaire sans PAI.

Nature de l'allergie :

.....
.....
.....

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant
....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

À Orléat, le

Signature du représentant légal